



Encadrant mixte ou cumul de fonctions amiante sous-section 4

Durée de la formation : 5 Jours soit 35 heures – 2 modules

Objectifs de la formation :

Identifier les interventions susceptibles de générer un risque amiante

Définir les procédures adaptées à la prévention du risque

Définir les modes opératoires adaptés

Prérequis :

- Détenir une attestation médicale d'aptitude au poste de travail à jour délivrée par le médecin du travail (ou par un médecin validant le port d'Équipement de Protection des Voies Respiratoires)

Public :

- Toute personne cumulant les fonctions d'encadrement technique, encadrement de chantier et d'opérateur de chantier amiante : concerne "préférentiellement" les TPE/PME ne disposant pas de services études, QHSE, chiffrage, etc.

- Toute personne d'encadrement, dirigeant assurant également des fonctions sur le terrain (encadrement de chantier et/ou opérateur)

Admission, modalités et délai d'accès :

Les formations ont lieu :

- En présentiel

Délais d'accès en formation : formation inter-entreprises

Inter-entreprises : groupe de stagiaires issus de différents établissements

Inscription possible jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.

Délais d'accès en formation : formation intra-entreprise

Intra-entreprise : groupe de stagiaires issus du même établissement

FORMATSUD vous proposera des dates le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles du formateur pressenti.

Nous nous engageons à organiser la formation dans des délais inférieurs à 1 mois.

Sanction de la formation :

Attestation de formation

Attestation de compétence

Durée de validité : 3 ans

DÉROULEMENT

Module théorique : s'approprier les bases

- Les propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé.
- Les régions comportant des terrains amiantifères.
- Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante.
- Les procédés de substitution à l'amiante.
- Les documents exigibles lors de toute intervention sur des immeubles bâtis, les rapports de repérages.
- Les exigences du code de la santé publique et du code du travail.
- Les exigences réglementaires relatives à l'élimination des déchets amiantés.
- Les dispositions pénales encourues par l'employeur.
- L'évaluation des risques quelle que soit la situation.
- Choisir, savoir utiliser, assurer la maintenance et entretenir les équipements de protection individuelle et les équipements de protection collective adaptés, les limites d'efficacité des EPI.

Module pratique : développer son savoir-faire

- Exercices pratiques en situation avec EPI (combinaison, sur- bottes, gants...).

Modalités pédagogiques :

- Echanges participatifs
- Apports théoriques en supports papiers (remis dès le début de la formation à chaque participant)
- Exercices et mises en situations réelles
- Études de cas pratiques

Modalités d'évaluation :

- QCM D'évaluation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Vous êtes en situation de handicap ?

Contactez-nous, nous mettrons en œuvre toutes les solutions pour aménager les conditions d'accueil et d'enseignement.

Contactez notre chargée handicap :

☎ 06 42 21 49 67 / 04 91 19 86 83

✉ vformatsud.lbgrouper@gmail.com

Tarif : 1050,00 € HT

Contact :

☎ 06 42 21 49 67 / 04 91 19 86 83

✉ vformatsud.lbgrouper@gmail.com